

PAR DÉPÔT ÉLECTRONIQUE ET EN MAINS PROPRES

Le 12 juillet 2016

ME VÉRONIQUE DUBOIS
SECRÉTAIRE
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
TOUR DE LA BOURSE, C.P. 001
800, PLACE VICTORIA, 2^E ÉTAGE, BUREAU 255
MONTRÉAL (QUÉBEC) H4Z 1A2

Objet : R-3953-2015 – ROEE - DEMANDE DE RÉVISION DE LA DÉCISION D-2015-179 DU 29 OCTOBRE 2015 SUR LA DEMANDE D'HYDRO-QUÉBEC RELATIVE À L'UTILISATION DE LA CENTRALE DE TRANSCANADA ENERGY LTD (« TCE ») DE BÉCANCOUR EN PÉRIODES DE POINTE - RÉCTIFICATION DE LA DÉCISION D-2016-105
n/d : 1001-093

Chère consœur,

À la relecture de la décision D-2016-105 du 5 juillet 2016 dans le dossier en rubrique, nous réalisons qu'il y a erreur au chapitre de l'identification à la page 54 des procureurs. En effet, tel qu'il apparaît des notes sténographiques (A-0007, n.s. vol. 1, p. 4) le ROEE était représenté par le soussigné et par Me Alexandre Desjardins alors qu'Hydro-Québec était représentée par Me Simon Turmel et par Me Éric Fraser.

Par conséquent, en vertu de l'article 38 LRÉ nous demandons respectueusement de rectifier la décision D-2016 105.

Enfin, veuillez noter que Me Desjardins est maintenant chez BLG.

En espérant le tout conforme, veuillez accepter, chère consœur, l'expression de nos sentiments distingués.

FRANKLIN GERTLER ÉTUDE LÉGALE

(s) Franklin S. Gertler

par: Franklin S. Gertler, avocat

p.j.
cc: (courriel seulement)
Me Simon Turmel, Hydro-Québec
Me Éric Fraser, Hydro-Québec
Me Alexandre Desjardins
Coordination ROEE